



## Réunion pour le séjour en Italie :

(Du 28 janvier au 03 février 2018)

**JEUDI 11 janvier 2018** , à *Matha*  
**de 18h15 à 19h30, salle B 106 (salle PSC1) ou grande salle**

**Présence fortement requise !**

Objet de la réunion :

- Rappel du dernier versement
  - Rendre les derniers documents légaux si non fait (autorisation, copie des cartes d'identité).
  - Rendre l'autorisation de prise de photos.
  - Rendre la charte de comportement signée.
  - Informations essentielles sur le séjour.
  - Questions des familles.
- \* ATTENTION : Si vous ne pouvez être présents à cette réunion, pensez à faire parvenir au collège (à la gestion) le dernier versement dans la semaine de la réunion. (sans le dernier paiement, nous solliciterons la liste complémentaire d'inscriptions).

**RAPPEL : DÉMARCHES ADMINISTRATIVES INDISPENSABLES :**

Certains documents sont obligatoires pour le séjour d'un mineur à l'étranger, vous devez vous procurer :

- ✓ Une carte nationale d'identité valide (en mairie) ou passeport en cours de validité (*nous en remettre une copie des deux faces*).
- ✓ Le formulaire fourni d'autorisation de sortie du territoire (à faire signer par un parent dépositaire de l'autorité parentale) (*à nous remettre avec copie de la carte d'identité du responsable*).
- ✓ La carte d'assuré européenne à demander auprès de votre caisse d'assurance maladie (15 jours de délais) (*l'élève la garde avec lui, pas de copie*)

**Droit à l'image : autorisation de prise de photo**

Madame, Monsieur,

Des photographies seront réalisées lors du séjour en Italie de janvier - février 2018.

Ces images sont destinées à être présentée lors d'une exposition au collège, publiées sur le site Internet du collège et pourront être récupérées par les élèves pour leurs souvenirs personnels.

Afin de diffuser ces images dans le cadre de la loi, je vous remercie de compléter l'autorisation ci-dessous.

N.B. : la diffusion d'une image de groupe dans laquelle apparaîtrait de façon vague votre enfant n'est pas soumise à autorisation.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur, \_\_\_\_\_

père / mère de l'élève : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

accepte que mon enfant apparaisse en photo dans le cadre du séjour en Italie.

n'accepte pas que mon enfant apparaisse en photo dans le cadre du séjour en Italie.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :



## JEUDI 11 janvier 2018 : Informations pour le séjour Italie

(dates du séjour : du 28/01 au 03/02/2016)

### Personnel encadrant le séjour :

Mme FLAMENT, *professeur* ; Mme BARRUCAND, *professeur* ; M. HATON, *professeur* ; M. MICHOT, *professeur*

### Responsabilité du séjour :

Collège Marc Jeanjean 17160 MATHA

### Organisme ayant fourni la prestation (réservations et affrètement du transport) :

Espace Europ – 44bis rue Molière – BP 723 – 85018 La Roche sur Yon CEDEX

### Hébergement :

Hôtels en chambres multiples, non mixtes : tranquillité et respect du couvre-feu **impératifs** !

### RAPPEL D'INFORMATIONS IMPORTANTES :

Certains documents sont **obligatoires** pour le séjour d'un **mineur à l'étranger**, vous devez avoir :

Une carte nationale d'identité valide ou un passeport en cours de validité.

Une carte d'assuré européenne (CEAM) demandée à la CPAM (15 jours de délais).

Remis le formulaire d'autorisation parentale de sortie du territoire.

**L'élève garde sa carte d'identité sur lui**, le professeur responsable dispose d'une **copie obligatoirement**.

### Suggestions pour le trousseau :

En Italie en février, il fait le **même temps** et les mêmes températures qu'en France : **froid, pluie ou neige ...** mais aussi **soleil possible** en Campanie !

x 1 vêtement de nuit	x Pull ou sweat-shirt
x 1 nécessaire de toilette	x Chaussures <b>confortables et imperméables</b>
x des sous-vêtements pour tous les jours, dont chaussettes	x 1 coupe-vent / vêtement de pluie (avec <b>capuche</b> pour les visites sous la pluie, parapluies <b>ingérables</b> )
x 1 pantalon de rechange	x Un lot de pansements pour ampoules et divers bobos personnels (les adultes gèrent la pharmacie)
x T-shirts pour la semaine	x Un petit flacon de produit antibactérien (mains)
x Sous-pulls ou équivalent pour la semaine (2 OU 3)	

Ne pas s'encombrer de bagages (énormes sèche-cheveux, trousse à maquillage ...) : nous changeons **deux fois** d'hôtel avec les **bagages** à transporter !

Choisir de préférence une valise à **coque** rigide et qui puisse se verrouiller (**attention à la clé et au code !!!**).

### Équipement à avoir sur soi :

x Un petit sac proche du corps pour les petites affaires précieuses ou des poches de vêtement bien sécurisées.  
x Un sac à dos **léger** pour le pique-nique quotidien, le coupe-vent, une petite bouteille d'eau (à remplir), un porte-vues pour les fiches de travail : préparation et visites, stylo bille et crayon, 3 ou 4 crayons de couleur.

### Pour la sérénité et la sécurité de tous :

x Les **téléphones** portables ne sont **tolérés** que pour un usage très raisonnable (photos, nouvelles du soir à la famille) et entièrement sous la responsabilité de son propriétaire : des nouvelles seront données par le site du collège.  
x Tout **objet technologique** emporté est sous l'entière responsabilité **de l'élève**. Ni les adultes encadrant le séjour, ni le collège ne peut être tenu pour responsable en cas de perte ou détérioration de ce matériel non indispensable et non recommandé. L'organisation du séjour ne sera pas perturbée pour cela.  
x Les **photos et films** ne sont faits qu'à un usage privé : dans le cadre scolaire, le droit à l'image ne s'applique que pour la diffusion par les enseignants sur des supports scolaires. La diffusion des images d'autrui sur les réseaux sociaux **personnels est interdite**.

#### Recommandations :

x Les appareils photos doivent avoir une **courroie** et être discrets pour être protégés – Attention au téléphones servant d'appareil photos et facilement **dérobables** dans une main !. Les **cannes à selfie** sont INTERDITES.  
x L'argent de poche doit se limiter au maximum **raisonnable** (par exemple pour de petits souvenirs) et ne pas être tout conserver au même endroit (les moment shopping seront indiqués).  
x Ne prévoir ni bijoux, ni objet précieux ou de marque qui soit tentant : les groupes scolaires sont des **cibles faciles** pour les voleurs, et il y a toujours le risque d'oublier quelque chose à l'hôtel.

### Le jour du départ

Départ impératif à l'heure fixée : RDV à **7h00 du matin** le 28/01, à **confirmer** quelques jours avant.  
Vérification des **papers** pour l'embarquement : carte d'identité, carte d'assuré européenne.

**ATTENTION ! Un seul document officiel manque et l'élève ne peut pas partir !**

**Préparer le repas froid du dimanche midi à part** dans un petit sac léger.



## Séjour en Italie

### Charte de comportement

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_ Classe de \_\_\_\_\_  
m'engage solennellement à :

- ✓ Ne jamais m'écarter du groupe.
- ✓ Être ponctuel(le) à tous les rendez-vous.
- ✓ Participer activement au travail qui me sera demandé.
- ✓ Ne pas oublier que je reste dans mon rôle d'élève encadré par des professeurs autorisés à prendre toute sanction nécessaire
- ✓ Respecter :
  - Les règles du savoir-vivre : les règles élémentaires de la courtoisie et de la politesse avec tout le monde.
  - Les règles et coutumes du pays étranger.
  - Le Règlement Intérieur du Collège qui s'applique dans le cadre du voyage scolaire.
  - Toutes les consignes données par tous les adultes qui encadrent ce voyage.
  - Le patrimoine archéologique.
  - L'environnement (notamment en ne jetant aucun déchet sur la voie publique).
  - La tranquillité de mon entourage (mes camarades, les adultes accompagnateurs, les autres clients des hôtels, les touristes sur les sites, les habitants, etc. ...).
  - Le droit à l'image de chacun en ne diffusant aucune photo d'autrui sur mes réseaux sociaux (respect de la loi).

**Je suis conscient(e) de l'importance d'un comportement adéquat pour un tel voyage et du risque de compromettre le voyage pour tout le groupe si je déroge à ces règles.**

☞ Signature de l'élève précédée de la mention « lu et approuvé » :

☞ Signature des responsables légaux précédée de la mention « lu et approuvé » :

Nous vous rappelons que vous vous êtes librement engagés à ce voyage et qu'à l'étranger vous serez les représentants de l'image de votre collège et de votre pays.



académie  
Poitiers



FORMULAIRE TYPE D'AUTORISATION DE PARTICIPATION D'UN ÉLÈVE MINEUR  
À UNE SORTIE OU UN VOYAGE SCOLAIRE À CARACTÈRE FACULTATIF  
(B.O. n°29 du 18 juillet 2013 – Circulaire 2013-106)

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Je soussignée, (Mme, nom, prénom).....  
et/ou je soussigné, (M., nom, prénom).....  
exerçant l'autorité parentale sur l'enfant .....  
élève de la classe de .....  
né(e) le ..... à (ville et pays).....  
de nationalité .....  
 Autorise – autorisons /  n'autorise pas – n'autorisons pas\* l'enfant .....  
à participer au voyage scolaire organisé(e) par le collège Marc JEANJEAN (17160 MATHA)  
à destination de Rome, Italie, se déroulant du 28/01/2018 au 03/02/2018.

À renseigner dans le cas d'une sortie ou d'un voyage scolaire impliquant la sortie du territoire national

1) J'autorise/Nous autorisons\* expressément l'enfant (.....) à sortir du territoire national :  
Oui  Non

2) L'enfant (.....) fait l'objet d'une mesure conservatoire d'opposition à la sortie du territoire (OST) :  
Oui  Non

3) L'enfant (.....) fait l'objet d'une décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire (IST) :  
Oui  Non

4) a) L'enfant (.....) fait l'objet d'une décision judiciaire d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents :  
Oui  Non

b) Si oui,  
Une autorisation temporaire a été donnée par le juge des affaires familiales du tribunal de grande instance de (à compléter) par décision du (à compléter)

OU

Les deux parents ensemble ou séparément ont donné leur autorisation à la sortie du territoire de l'enfant devant un officier de police judiciaire conformément à la procédure d'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile :  
Oui  Non

**Avertissement**

Il est rappelé que l'inscription au fichier des personnes recherchées des oppositions à la sortie du territoire (OST), des interdictions de sortie du territoire (IST) et des IST sans l'autorisation des deux parents concernant des mineurs est systématiquement vérifiée par les services chargés du contrôle aux frontières si le déplacement s'effectue hors espace Schengen. Elle peut être vérifiée par ces mêmes services si le déplacement a lieu au sein de l'espace Schengen.

Dès lors, il s'avère que l'enfant :

- fait l'objet d'une OST ;
- ou fait l'objet d'une IST ;
- ou fait l'objet d'une IST sans l'autorisation des deux parents mais que celle-ci n'a pas été levée devant les officiers de police judiciaire,

**Il ne pourra pas franchir la frontière et sera remis directement aux services de sécurité intérieure.**

**Nous vous rappelons que toute fausse déclaration peut engager votre responsabilité pénale, le faux et l'usage de faux étant punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (article 441-1 du code pénal).**

\* Rayer les mentions inutiles

Fait le ..... à .....

Signature(s) d'une ou des personnes exerçant l'autorité parentale sur l'enfant.

Père       Mère       Autre responsable légal